

**Présidence de Mme Janine Resplendino, présidente**

**Membres absents excusés :** Eliane Aubert ; Valentin Christe ; Philippe Ducommun ; Fabrice Ghelfi ; Nicole Graber ; Albert Graf ; Francisco Ruiz ; Sandrine Schlienger.

**Membres absents non excusés :** Christelle Allaz ; Hadrien Buclin ; Muriel Chenaux Mesnier ; Sarah Neumann ; Isabelle Paccaud ; Solange Peters ; Florian Ruf.

Membres présents	84
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	7
Membres démissionnaires	1
Effectif actuel	99

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Ouverture**

**La présidente**

Donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de Sarah Frund (La Gauche) avec effet au 25 juin 2013 (courrier du 23 juin 2013).

**La présidente**

Donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de Benoît Biéler (Les Verts) avec effet au 30 juin 2013 (courrier du 23 juin 2013).

**La présidente**

Donne lecture de la lettre de démission de la Commission de gestion de Roland Philippoz (Soc.) avec effet au 30 juin 2013 (courrier du 22 juin 2013).

**Interpellation**  
*Retrait*

de M. Jean-Luc Laurent « Bellerive-plage : l'incompréhension des utilisateurs ».

Cette pétition sera retirée de l'ordre du jour.

**Bureau de**  
**dépouillement**

La présidente désigne le président et membres du Bureau de dépouillement pour les élections du Bureau 2012-2013 :

Mme Laurianne Bovet (La Gauche9 ; M. Johan Pain (La Gauche) ; M. Olivier Faller (Soc.) ; M. Yves Adam (Soc.) ; Mme Isabelle Mayor (Les Verts) ; M. Claude Bonnard (Les Verts) ; Mme Christiane Blanc (PLR) ; Mme Anne-Lise Ichtters (PLR) ; M. Pierre Oberson (UDC) ; M. Cédric Fracheboud (UDC).

M. Claude Bonnard est le président du Bureau de dépouillement pour toutes les élections.

**Election du  
Bureau 2013-2014**  
*Présidente*

**Il est procédé à l'élection de la présidente du Conseil pour 2013-2014**

Au nom du groupe Les Verts, Mme Sophie Michaud Gigon présente la candidature de Mme Natacha Litzistorf.

Bulletins délivrés : **78** ; bulletins rentrés : **78** ; blancs : **6** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **78** ; majorité absolue : **39**.

**Mme Natacha Litzistorf est élue présidente du Conseil pour 2013-2014 par 70 suffrages.**

Obtiennent des voix : M. Yves Ferrari (1 voix) ; Mme Isabelle Mayor (1 voix).

---

*Premier vice-  
président*

**Il est procédé à l'élection du premier vice-président du Conseil  
pour 2013-2014**

Au nom du groupe PLR, M. Pierre-Antoine Hildbrand présente la candidature de M. Jacques Pernet.

Bulletins délivrés : **83** ; bulletins rentrés : **80** ; blancs : **5** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **80** ; majorité absolue : **41**.

**M. Jacques Pernet est élu 1<sup>ère</sup> vice-président du Conseil pour 2013-2014 par 71 suffrages.**

Obtiennent des voix : Anne-Lise Ichtters (1 voix) ; Mathieu Blanc (1 voix) ; Pierre-Antoine Hildbrand (1 voix) ; M. Jean-Daniel Henchoz (1 voix).

---

*Second vice-  
président*

**Il est procédé à l'élection du second vice-président du Conseil  
pour 2013-2014**

Au nom du groupe Socialiste, M. Philippe Mivelaz présente la candidature de M. Yvan Salzmänn.

Bulletins délivrés : **85** ; bulletins rentrés : **84** ; blancs : **11** ; nuls : **2**.  
Bulletins valables : **82** ; majorité absolue : **42**.

**M. Yvan Salzmänn est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du Conseil pour 2013-2014 par 70 suffrages.**

Obtiennent des voix : Philippe Clivaz (1 voix).

---

*Scrutateurs*

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,  
de deux scrutateurs pour 2013-2014**

Au nom du groupe PLR, M. Pierre-Antoine Hildbrand présente la candidature de M. Matthieu Carrel.

Au nom du groupe UDC, M. Jean-Luc Laurent présente la candidature de M. Philippe Ducommun.

Bulletins délivrés : **84** ; bulletins rentrés : **84** ; blancs : **11** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **84** ; majorité absolue : **43**.

**M. Matthieu Carrel est élu scrutateur par 71 suffrages.**

**M. Philippe Ducommun est élu scrutateur par 59 suffrages.**

Obtiennent des voix : Jean-Luc Chollet (2 voix).

*Scrutateurs  
suppléants*

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,  
de deux scrutateurs suppléants pour 2013-2014**

Au nom du groupe PS, M. Philippe Mivelaz présente la candidature de M. Philippe Clivaz.

Au nom du groupe La Gauche, M. Alain Hubler présente la candidature de Mme Marlène Voutat.

Bulletins délivrés : **71** ; bulletins rentrés : **69** ; blancs : **14** ; nuls : **0**.  
Bulletins valables : **69** ; majorité absolue : **35**.

**M. Philippe Clivaz est élu scrutateur suppléant par 55 suffrages.**

**Mme Marlène Voutat est élue scrutatrice suppléante par 53 suffrages.**

Obtiennent des voix : --

**Le Bureau du Conseil communal pour 2013-2014**

**est composé comme il suit :**

Présidente :	Natacha	LITZISTORF	Les Verts
Scrutateurs :	Matthieu	CARREL	PLR
	Philippe	DUCOMMUN	UDC
Premier vice-président :	Jacques	PERNET	PLR
Second vice-président :	Yvan	SALZMANN	Soc.
Scrutateurs suppléants :	Marlène	VOUTAT	La Gauche
	Philippe	CLIVAZ	Soc.

<b>Communication du secrétariat du Conseil</b>	Commission permanente des finances – organisation du 1 <sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. _____
<b>Communication du Bureau du Conseil</b>	Interpellations urgentes – diffusion avant annonce au Conseil. _____
<b>Lettres</b>	de la Municipalité (3 janvier 2013) demandant <u>l'urgence</u> pour les points :  - R 94 – Préavis N° 2012/53 - « Plan partiel d'affectation « Praz-Gilliard » concernant les parcelles N <sup>os</sup> 15291 et 15292 et une partie de la parcelle N° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois. Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980 »  - R 96 – Préavis N° 2012/59 - « Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Beaulieu, la rue du Maupas, la rue du Petit-Rocher et les limites sud des parcelles N <sup>os</sup> 1073 et 1077. Radiation partielle du plan d'affectation N° 646 du 22 août 1990. »  - R 97 – Préavis N° 2013/2 - « Extension des droits distincts et permanents de superficie N° 7438 et N° 7440 octroyés sur les parcelles de base N° 7430 et N° 7431 de l'avenue de Provence 10-12-22-24 et 14-16-18-20 à Lausanne. »  - R 101 – Préavis N° 2013/14 - « Remplacement des équipements d'ozonation de l'usine de Bret. »  - R 102 – Préavis N° 2013/16 - « Réaffectation du bâtiment de Saint-Martin 31 au profit du Corps de police. »  - R 103 – Préavis N° 2013/23 - « Crédits supplémentaires pour 2013 (1 <sup>re</sup> série). »  _____
<b>Communications municipales</b>	– <u>10 juin 2013</u> : Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues à la STEP de Vidy.  _____
<b>Question écrite</b> <i>Dépôt</i>	de Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) à propos de l'énergie solaire à Lausanne en général et sur la parcelle occupée par Aquatis en particulier.  _____
<b>Question écrite</b> <i>Dépôt</i>	de Jean-Luc Laurent (UDC) : « Bellerive-plage : les habitués bernés ».  _____
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	de Hadrien Buclin (La Gauche) : « Aide au logement des personnes précarisées : pourquoi certaines dispositions règlementaires sont-elles si timidement appliquées par la Ville ? »  _____

<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	de M. Mathieu Blanc (PLR) et consorts : « A la veille des vacances d'été, les Lausannois peuvent-ils partir tranquillement »  L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.  _____
<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	de Mme Evelyne Knecht (La Gauche) et consorts : « ROMS : après l'interdiction de la mendicité, l'interdiction de dormir. »  L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée par le Bureau légal du Conseil communal.  _____
<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	M. Gilles Meystre (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP).
<b>II.</b>	M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP)..
<b>III.</b>	M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
<b>IV.</b>	M <sup>me</sup> Marlène Voutat (La Gauche) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX).
<b>V.</b>	M. Giampiero Trezzini (Les Verts) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels.
<b>VI.</b>	M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population (SIPP).
<b>VII.</b>	M <sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.  _____
<b>Rapport s/Préavis N° 2012/53</b>	<b>Plan partiel d'affectation « Praz-Gilliard » concernant les parcelles N° 15291 et 15292 et une partie de la parcelle N° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois.</b> <b>Addenda au plan d'extension N° 599 du 28 novembre 1980.</b>  <b><i>Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)</i></b>
<i>Discussion</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement de M. G.-P. Gaudard</i> <i>Dépôt</i>	« d'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) 'Praz-Gilliard', concernant les parcelles n° 15291, xxx et une partie de la parcelle n° 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois ; addenda au plan d'extension n° 599 du 28 novembre 1980. »

## Première partie de la 21<sup>ème</sup> séance du mardi 25 juin 2013

<i>Discussion (suite)</i>	M. Benoît Biéler (Les Verts) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Yves Adam (Soc.) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Nicolas Gillard (PLR) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux (TRX) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Yves Ferrari (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de TRX, M. Claude-Alain Voiblet (UDC) ; M. Olivier Français, directeur de TRX.
<i>Discussion s/amendement</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/amendement</i>	Le Conseil, par 29 oui, 48 non et 4 abstentions, <b>refuse</b> l'amendement de M. Guy-Pascal Gaudard
<i>Discussion s/PPA</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/concl. n°1</i>	Le Conseil, par 51 oui, 26 non et 3 abstentions, <b>approuve</b> la conclusion n°1 de la commission.
<i>Vote s/concl. n°2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, <b>approuve</b> la conclusion n°2 de la commission.
<i>Vote s/concl. n°3 à 6</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, quelques non et quelques abstentions, <b>approuve</b> les conclusions n°3 à 6 de la commission.
	Le Conseil, ayant approuvé les conclusions 1 à 6 de la commission, <b>décide</b> :
	<ol style="list-style-type: none"><li>1. d'adopter le plan partiel d'affectation (PPA) « Praz-Gilliard », concernant les parcelles N<sup>os</sup> 15291, 15292 et une partie de la parcelle N<sup>o</sup> 15293 à la route de Praz-Gilliard et au chemin du Grand-Bois ; addenda au plan d'extension N<sup>o</sup> 599 du 28 novembre 1980 ;</li><li>2. d'approuver les réponses de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;</li><li>3. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;</li><li>4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;</li><li>5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N<sup>o</sup> 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;</li><li>6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des évolutions significatives du dossier au cours de cette période.</li></ol>

Rapport s/Préavis N°  
2012/59

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre l'avenue de Beaulieu, la rue du Maupas, la rue du Petit-Rocher et les limites sud des parcelles N<sup>os</sup> 1073 et 1077.  
Radiation partielle du plan d'affectation N° 646 du 22 août 1990.**

**Rapportrice : Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.)**

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) ; M. Jean-Luc Laurent (UDC) ; M. Julien Eggenberger (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.

Discussion s/PPA

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'adopter le plan partiel d'affectation concernant les parcelles N<sup>os</sup> 1073 et 1077 concernant les terrains compris entre l'avenue de Beaulieu, la rue du Maupas, la rue du Petit-Rocher et les limites sud avec les modifications suivantes :
  - Article 4.1 Aire de constructions nouvelles
    - <sup>1</sup> idem.
    - <sup>2</sup> idem.
    - <sup>2bis</sup> nouveau Dans le secteur B, les niveaux trois et suivants, comptés dès l'entrée principale de l'immeuble donnant sur la rue du Petit-Rocher, sont affectés au logement.
    - <sup>3</sup> idem.
  - Nouvel article 9.7 Accès au garage souterrain  
« L'accès au garage souterrain se fera exclusivement depuis la rue du Petit-Rocher. »
2. de radier du plan général d'affectation les fractions dudit plan adoptées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à l'opposition déposée pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 supra auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

<b>Rapport s/Préavis N° 2013/2</b>	<b>Extension des droits distincts et permanents de superficie N° 7438 et N° 7440 octroyés sur les parcelles de base N° 7430 et N° 7431 de l'avenue de Provence 10-12-22-24 et 14-16-18-20 à Lausanne.</b>  <b><u>Rapportrice</u> : Mme Thérèse de Meuron (PLR)</b>
<i>Discussion</i>	M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) qui dépose un amendement.
<i>Amendement concl. 2 de M. Gaudard</i> <i>Dépôt</i>	« de charger la Municipalité de présenter dans les plus brefs délais une actualisation du plan d'extension 438 du 26.10.1962 ou un nouveau PPA des parcelles concernées, voire adjacentes, afin d'aboutir à une densification du quartier (logements + emplois) vu l'évolution urbanistique de l'Avenue de Provence et la liaison forte des transports publics créée par le M1. »
<i>Discussion (suite)</i>	M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).
<i>Discussion s/amendement</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/amendement</i>	Le Conseil, par quelques oui, une majorité de non et quelques abstentions, <b>refuse</b> l'amendement de M. Guy-Pascal Gaudard.
<i>Discussion s/DDP1</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Discussion s/DDP2</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, 1 non et quelques abstentions, <b>approuve</b> la conclusion de la commission, soit <b>décide</b> :  d'autoriser la Municipalité à procéder à l'extension des droits distincts et permanents des parcelles n° 7438 et n° 7440, grevant les parcelles de base n° 7430 et n° 7431, par la création des lots 22 et 17 sis à l'avenue de Provence 10/12/22/24 et 14/16/18/20, conformément aux projets d'acte figurant dans le préavis susmentionné.  _____
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 20 h 15.  La présidente :  .....  Le secrétaire :  .....